

MODALITES D'attributon. Du 01/01/23 au 31/12/23, Blancheporte organise une grande opération "10.000 euros à gagner" pour récompenser ses clientes. La participation à cette opération, ouverte à toutes les personnes ayant reçu ce document et qui passent une commande, est gratuite. Celle-ci pourra cependant être refusée en cas d'absence de règlement d'achats antérieurs ou de retours ou de pertes d'articles jugés trop fréquents par l'enseigne. Parmi les réponses reçues et les commandes effectuées, la cliente qui aura obtenu le plus grand nombre de points à raison de 10.000 points par commande et 10 points par euro de chiffre d'affaires réalisé chez Blancheporte entre le 01/01/22 et le 31/12/23, recevra une somme de 10.000 euros sur son compte qu'elle est libre d'affecter à l'utilisation de son choix. En cas d'ex æquo, la somme sera attribuée à la cliente ayant le plus d'ancienneté. En cas de nouvel ex æquo, la cliente ayant effectué le plus gros montant de commande au total sera désignée gagnante. Toute hypothèse non prévue par les présentes modalités sera traitée par l'huissier de Justice, Yves Bogaert, chaussée de Douai 80, 7500 Tournai, dont toute décision sera contraignante. La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les bénéficiaires des 3 années précédentes n'ont pas accès à la somme de 10.000 euros. Le bénéficiaire autorise Blancheporte à publier ses nom et adresse à des fins publicitaires. Le nom de la cliente bénéficiaire sera disponible sur simple demande écrite 2 mois après le 31/12/23, date de clôture de l'opération et la gagnante sera directement informée par Blancheporte.